

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2024

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes BAILLY, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. BRUNIAUX, MEYNIER, Mme PORTERET, M. JABER, conseillers municipaux. ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : <ul style="list-style-type: none">- Mme CALONNE donne pouvoir à M. TAUBATY- M. PETIGNY donne pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ- Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY- M. MARTI donne pouvoir à M. MOLIN- Mme HALLE donne pouvoir à Mme BUGADA SECRETAIRE DE SEANCE : M. MOLIN
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 18	
Nb de procuration : 5	
Convocation du : 21 / 05 / 2024	

DÉLIBÉRATION N° 09 :

Tarifs Achat carte de piscine et accès à l'enceinte de la piscine sans droit de nager

Madame la Maire rappelle que le conseil municipal a voté les tarifs pour les entrées de la piscine.

La commune doit acheter les cartes qui serviront pour les abonnements. Chaque type d'abonnement et par type de public bénéficie d'une couleur différente dont 10 cartes différentes sont nécessaires.

Les cartes sont rechargeables, permettant ainsi aux usagers de les conserver et les recharger au cours d'une saison ou d'une année à l'autre.

Ainsi, pour éviter que la collectivité ne fournisse chaque année de nouvelles cartes, il est proposé d'inciter les usagers à la conserver d'une année à l'autre en facturant l'achat de la carte lors de sa délivrance auprès des usagers.

Par ailleurs, certains visiteurs accompagnants ne souhaitent pas se baigner et rester dans l'enceinte de la piscine (en dehors des plages) ou accéder au snack. Il est proposé pour ces visiteurs de pouvoir le faire en s'acquittant d'un ticket d'entrée.

.../...

- À l'inscription de ces quatre agents de la Ville d'Arbois sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial sans examen professionnel.
- À l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Attaché Territorial.


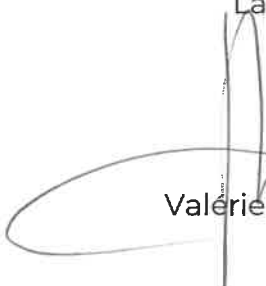
Madame la Maire précise qu'il s'avère nécessaire de créer et de supprimer les emplois correspondants à compter **du 1^{er} Juillet 2024**.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **FIXER** le tarif de l'achat d'une carte d'abonnement vide au prix de 1,50 €
- **FIXER** le tarif du ticket d'entrée pour accéder aux abords de la piscine ou du snack, sans possibilité de se baigner, au prix de 1 €

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 28 mai 2024

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,



René MOLIN